

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juin 2021

---

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN  
FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 279

présenté par  
M. Thiébaud

-----

**ARTICLE 3**

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Il élabore une définition de la sobriété numérique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement confie à l'observatoire le soin d'élaborer une définition de la sobriété numérique.